



Communiqué de presse

Paris, le 27 septembre 2017

La ministre de la Culture,

Françoise Nyssen présente un budget conforté de 10 Md€ pour la culture

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a présenté aujourd'hui son budget dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018.

Il traduit l'engagement du Président de la République, qui a fait de la culture une priorité de son mandat.

Les moyens du ministère en faveur de la culture atteindront 10 milliards d'euros en 2018 :

- les crédits budgétaires du ministère seront confortés par rapport à 2017 : ils s'établiront à 3,6 milliards d'euros, en hausse de 24 millions d'euros ;
- les ressources publiques affectées à l'audiovisuel public s'élèveront à 3,9 milliards d'euros, avec une économie de 36 millions par rapport à 2017, ce qui représente moins de 1% de ce budget ;
- les dépenses fiscales en faveur de la culture et des industries culturelles et créatives atteindront 1,6 milliard d'euros, en augmentation de 36 millions d'euros ;
- le budget consacré au cinéma, à la production audiovisuelle et aux jeux vidéo – à travers le Centre national du cinéma et de l'image animée – sera de 724 millions d'euros, en hausse de 17 millions d'euros ;
- les autres taxes affectées – pour le Centre national du livre, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, et l'Association pour le soutien au théâtre privé – s'établiront à 93 millions d'euros.

Françoise Nyssen a présenté, à cette occasion, les grandes lignes de son projet, en rendant publique la feuille de route qui a été fixée par le Premier ministre.

« Ce budget 2018 est un budget de transformation, a-t-elle indiqué. La politique culturelle a besoin d'un nouvel élan. Nous allons l'impulser, dès cette année ».

Elle a exposé les six priorités de son action :

- l'accès de tous à la culture, qui commence par l'école : la culture doit être au cœur du nouveau modèle de l'école de la confiance que le Gouvernement souhaite bâtir ;
- la vie culturelle de proximité : le ministère portera son engagement dans les territoires un cran plus loin, à l'échelon local, pour toucher les citoyens qui sont éloignés de l'offre culturelle ;
- l'Europe : la culture doit être l'un des vecteurs clés de sa refondation ;
- le soutien à la création et aux artistes et la préservation du modèle français de diversité culturelle ;
- le soutien à l'indépendance, au pluralisme et au dynamisme des médias et de l'audiovisuel public ;
- l'engagement de réformes structurelles.

Françoise Nyssen a annoncé à cet égard une nouvelle méthode, marquant sa volonté de transformer les modes d'action et le fonctionnement du ministère de la Culture, pour accompagner cette nouvelle politique. Le service public culturel sera donc tourné vers une nouvelle frontière : celle de la confiance et de l'innovation.

Le budget pour 2018 incarne ces différentes ambitions.

Le discours de la ministre de la Culture et le dossier de presse sont en ligne sur le site Internet du ministère de la culture www.culture.gouv.fr

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr
@MinistereCC